

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 19 octobre 2021

Délibération n° 2021 – 19/10/2021 – 6

*Harmonisation du RIFSEEP de différents corps de catégorie A
des filières ATSS et Bibliothèques au 1^{er} septembre 2021*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du comité technique rendu en sa séance du 5 octobre 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 13 Membres représentés : 6 Total : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'harmonisation du RIFSEEP de différents corps de catégorie A des filières ATSS et Bibliothèques, au 1^{er} septembre 2021.**

Dijon, le 19 octobre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Proposition harmonisation IFSE Personnels infirmiers, Bibliothécaires

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

IFSE				
Groupe de fonction	Montant actuel IFSE		Proposition revalorisation	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
2	5 200,00	433,33	5 500,00	458,33
1	5 500,00	458,33	5 800,00	483,33

IFSE				
Groupe de fonction	Montant actuel IFSE		Proposition revalorisation	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
2	5 600,00	466,67	5 800,00	483,33
1	5 950,00	495,83	6 100,00	508,33